



Le président de l'Association nationale des magistrats haïtiens (ANAMAH), le juge Duret Durin presse le parquet de Port-au-Prince d'acheminer le dossier Jean Serge Joseph au cabinet d'instruction incessamment. «Le parquet est en train d'enquêter sur ce cas de mort suspecte, ce qu'il n'a pas le droit de faire, fait remarquer le juge d'instruction, et de ce fait le chef du parquet constitue un obstacle à l'avancement de l'enquête».

Juridiquement, le commissaire du gouvernement se doit d'acheminer tout dossier recueilli sur la base de plainte reçue. En effet, le citoyen et avocat Samuel Madistin a porté plainte dans le cadre de l'affaire Joseph.

Depuis plusieurs semaines, le parquet de Port-au-Prince a lancé une série d'invitations à des citoyens dans le cadre de l'enquête ouverte sur le dossier.

« Le chef du parquet n'a pas ce droit », fulmine le juge d'instruction Duret Durin.

L'avocat Samuel Madistin est l'un de ceux ayant reçu cette invitation à ce que le chef de la poursuite appelle « des entretiens ». « Je ne me suis pas présenté, dit l'avocat Madistin lors d'une entrevue à la radio haïtienne de Montréal CPAM1410 , car d'une part il n'a pas le droit d'enquêter et d'autre part le terme entretien ne sied pas avec la loi. Mais par respect pour la justice j'ai écrit au commissaire du gouvernement».

Signée devant juge

Par ailleurs, Duret Durin Junior croit dur comme fer que la fameuse rencontre du 11 juillet «a bel et bien eu lieu». Il affirme détenir une déclaration du cousin du juge, Berlin Joseph, à l'effet que ce dernier a assisté à la rencontre du 11 juillet 2013 au cabinet de maître Garry Lissade à Bourdon.

«J'avais entendu pas mal de personnes qui me l'ont confirmé, dit-il, de plus j'ai entendu le cousin du juge qui a signé une déclaration devant moi et confirmé qu'il a assisté à cette

rencontre».

Le Réseau national de défense des droits des Haïtiens (RNDDH) aurait reçu la même déclaration signée selon le magistrat instructeur. « De plus le juge Jean Serge Joseph s'était confié à plusieurs de ses collègues. Il leur a confirmé la tenue de la rencontre», indique le juge Duret.

Enquête internationale

Le président de l'ANAMAH dit croire encore dans un «idéal» de justice en Haïti et surtout dans une justice pour son collègue. « Il faut mettre l'action publique en mouvement afin d'épingler ceux qui ont les mains trempées dedans», exige le magistrat.

Il reconnaît toutefois que les obstacles sont divers et nombreux, « mais à un certain moment le dossier fera son chemin ».

Toutefois, l'ancien premier ministre haïtien Jacques Édouard Alexis qui assistait aux funérailles du juge à Montréal croit qu'il faudra aller plus loin avec le dossier. Il rappelle qu'Haïti est membre d'une série d'instances internationales par devant lesquelles on pourra porter l'affaire.

« C'est la justice qui doit faire son travail surtout au niveau international, dit-il, nous ne devons pas accepter ce qui est arrivé et les patriotes doivent se mobiliser sur cette question ».

Un coroner québécois Jean Brochu mène actuellement une enquête sur ce dossier. Son rapport est attendu pour l'automne prochain.

« C'est bien dit Jacques Édouard Alexis, mais il n'y a pas seulement le Canada ».